

## Département de l'Hérault

2020 02 07 02

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 02 juillet 2020

Membres en exercice: 34

Date de la convocation: 25/06/2020

Précente : 17

L'an deux mille vingt et le deux juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la

Dont Présents non votants :0

présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés: 1

Présents: Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Bernard BOSC, Francis BOUTES, Marie-Aline EDO, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine GIL, Jean-Christophe PETIT, Marie-Pierre PONS, Yves ROBIN, Luc SALLES, Bernard VIDAL, Philippe

Votants: 18 Pour: 18

**VIDAL** 

Contre: 0

Représentés: Kléber MESQUIDA par Marie-Pierre PONS

Abstentions: 0

Présents non votants :

Excusés: Josian CABROL, Yvan CASSILI, Guillaume DALERY, Elisabeth DAUZAT, Norbert ETIENNE, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Martine OLMOS, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Sylvie QUEROL, Catherine REBOUL, Hedwige SOLA

## Objet: Adoption du compte administratif 2019

Monsieur le Président donne acte du compte administratif annexé au présent rapport et pouvant se résumer ainsi

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	déficit	Excédent	déficit	Excédent	déficit	Excédent
Résultats reportés		46 668.28		67 698.97		114 367.25
Opérations exercice	1 308 147.74	1 338 829.37	1 996 637.18	2 242 161.35	3 304 784.92	3 580 990.72
Total	1 308 147.74	1 385 497.65	1 996 637.18	2 309 860.32	3 304 784.92	3 695 357.97
Résultat de clôture		77 349.91		313 223.14		390 573.05
Restes à réaliser						
Total cumulé		77 349.91		313 223.14		390 573.05
Résultat définitif		77 349.91		313 223.14	47	390 573.05

## Monsieur le Président demande à l'assemblée :

de constater, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes :

de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;

de voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés, ci-dessus ;

de bien vouloir m'autoriser à signer tous documents relevant de cette décision.

Conformément à l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, Le Président quitte la salle et Mme Marie-Pierre PONS demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

Ouï l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Comité Syndical constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au

Sous Préfecture de Béziers (Hérault) Date de réception de l'AR: 03/07/2020 034-253403554-20200702-2020\_02\_07\_02-DE résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, reconnaît la sincérité des restes à réaliser, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et autorise Monsieur le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. Fait à Cessenon-sur-Orb le 02 juillet 2020

> Le Président, Jean ARCAS

